

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.1/...III/1/Rev.1  
11 octobre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

Troisième session

PREMIERE COMMISSION

SOUS-COMMISSION A III

Dual distribution  
-----

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENERGIE ATOMIQUE

RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE

Canada: Deuxième amendement révisé au projet de résolution du Canada  
(A/C.1/308)

Le présent amendement révisé a pour objet de remplacer la deuxième partie du paragraphe 8 et l'ensemble du paragraphe 9 du document A/C.1/308, par les deux paragraphes suivants, numérotés 9 et 10:

"9. L'Assemblée générale exprime les vives préoccupations qu'elle ressent devant l'impasse où les travaux de la Commission de l'énergie atomique se trouvent actuellement engagés, ainsi que cette Commission l'indique dans son troisième rapport, et elle regrette qu'un accord unanime n'ait pu intervenir.

"10. L'Assemblée générale demande aux six promoteurs de sa résolution en date du 24 janvier 1946, lesquels sont les membres permanents de la Commission de l'énergie atomique, de se réunir et de conférer entre eux en vue de déterminer à quel moment il existera une base d'accord pour le contrôle international de l'énergie atomique permettant d'assurer son utilisation à des fins purement pacifiques et d'éliminer les armes atomiques des armements nationaux; elle leur demande d'inviter alors le Secrétaire général à convoquer de nouveau la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, dont l'activité a été suspendue, afin qu'elle reprenne sa tâche; en tout cas, les promoteurs de la dite résolution devront présenter à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, au plus tard, un rapport sur les résultats de leurs consultations."

-----